



Changement employeur pour salarié étranger

Par **barymed**, le **24/01/2009** à **15:56**

Excusez moi et concernant toujours le même sujet, est ce que c'est vrai que pour qu'un salarié étranger puisse changer d'employeur, il doit rester chez le premier pendant 02 ans car c'est lui qui a payé la redevance à l'agence des migrations internationales (AOMI) ?

Je vous remercie pour votre réponse.